

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR
MARCHES PUBLICS

REF : AA/CN/ER

DEC2020_ - 0065

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CORRECTIF DES INSTALLATION ET EQUIPEMENT CONCOURANT AUX MOYENS DE SECOURS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - LOTS 1 ET 2.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L.2113-10/R.2113-1, R.2113-4 à 6, L.2123-1-1°/R.2123-1-1° ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention régissant les relations entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noisiel, approuvée par délibérations du Conseil Municipal du 09 février 2018 et du Conseil d'Administration de C.C.A.S. du 15 février 2018,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée relatif au marché public de services d'entretien préventif et correctif des installations et équipements concourant aux moyens de secours contre l'incendie, alarme et détection incendie et désenfumage, dans les bâtiments de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noisiel, répondant aux besoins du groupement de commandes Ville/CCAS, décomposé comme suit :

- Lot n°1 : Entretien et maintenance des installations d'alarme et de détection incendie.
- Lot n°2 : Entretien et maintenance des installations de désenfumage.

1/4



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_ - 0065

Portant « CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CORRECTIF DES INSTALLATION ET EQUIPEMENT CONCOURANT AUX MOYENS DE SECOURS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - LOTS 1 ET 2. »

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 10 mars 2020, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°702856, et publié sur le Parisien Edition 77 du 13 mars 2020 sous la référence n°6366543/1/717622,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, pour les deux lots, à savoir le critère du prix pondéré à 60 % et le critère de la valeur technique pondéré à 40 %,

CONSIDÉRANT que trois plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 30 mars 2020 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, que dès lors trois offres ont été analysées pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2,

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société Ycars pour les deux lots,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats «Services» et de l'unité fonctionnelle « Maintenance préventive et corrective des moyens de secours», dont la valeur de dépasse pas 214 000 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société YCARS SAS, sise 320 rue Saint Honoré 75001 PARIS, le marché public de services d'entretien préventif et correctif des installations et équipements concourant aux moyens de secours contre l'incendie, alarme et détection incendie et désenfumage, dans les bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noisiel, dont les prestations sont traitées à prix mixtes, comme suit :

-Lot n°1 « Entretien et maintenance des installations d'alarme et de détection incendie », pour la maintenance préventive le montant global et forfaitaire annuel est de 12 078,22 € TTC (10 065,18 € HT), soit pour la Ville 9 004,31 € TTC (7 503,59 € HT) et pour le CCAS 3 073,91 € TTC (2 561,59 € HT) ;

2/4



VILLE DE NOISIEL

- 0065

Suite de la décision DEC2020_

Portant « CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CORRECTIF DES INSTALLATION ET EQUIPEMENT CONCOURANT AUX MOYENS DE SECOURS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - LOTS 1 ET 2. »

-Lot n°2 « Entretien et maintenance des installations de désenfumage », pour la maintenance préventive le montant global et forfaitaire annuel de 2 961,42 € TTC (2 467,85 € HT), soit pour la Ville 2 845,32 € TTC (2 371,10 € HT) et pour le CCAS 116,10 € TTC (96,75 € HT).

Pour chacun des lots, la maintenance corrective est traitée à prix unitaires figurant dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU), et les prestations se réalisent selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Chaque marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale d'un(1) an. Il est reconductible tacitement trois(3) fois, par période annuelle, à sa date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède quatre(4) ans.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Président du CCAS,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 25/05/2020

Le Maire

Mathieu Viskovic



3/4



Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200525-DEC2020_0065-DE

VILLE DE NOISTEL

Suite de la décision DEC2020_ - 0065

Portant « CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET CORRECTIF DES INSTALLATION ET EQUIPEMENT CONCOURANT AUX MOYENS DE SECOURS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - LOTS 1 ET 2. »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 28 MAI 2020
Affiché en Mairie le 28 MAI 2020
Publié au RAA le 28 MAI 2020
Notifié le 28 MAI 2020

4/4

